CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **OBJET**

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société EL'ASSISTANCE, représentée par Madame Elisabeth MOUCHOT et de son Client, dans le cadre de services d'Assistante Administrative et de Direction, Commerciale et Marketing, et de missions de soutien et de conseils aux entreprises.

- **APPLICATION ET ACCORD DES PARTIES**

La société EL'ASSISTANCE, représentée par Madame Elisabeth MOUCHOT s'engage à apporter son support pour la réalisation de missions préalablement et conjointement définies avec son Client.
Toute mission confiée à l'entreprise EL'ASSISTANCE implique l'acceptation sans réserve du Client des CGV ci-dessous. La signature des deux parties du devis implique leur accord sur la nature, la constitution et le prix d'exécution des prestations, ainsi que les conditions particulières énumérées au recto.

- **LIEU D'EXECUTION ET TARIFS**

Les prestations sont réalisées dans le bureau de la société EL'ASSISTANCE par Madame Elisabeth MOUCHOT.
Toutefois, à titre très exceptionnel et après accord entre les deux parties, Mme Elisabeth MOUCHOT pourrait être amenée à se déplacer dans les locaux du client, dans ***un rayon de 20 km maximum de son siège social***.
Si, après accord entre les deux parties, Mme Elisabeth MOUCHOT devait se rendre dans une ville ou région plus éloignée que 20 km, ses frais de déplacements et hébergements seront entièrement à la charge de son client.
Les Tarifs des prestations sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le Client (la date faisant foi) et leur validité est de deux mois.
Les prix indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en Euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293B du CGI).
La société EL'ASSISTANCE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans avis préalable.

- **DEVIS ET VALIDITE DES COMMANDES**

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner à EL'ASSISTANCE par le moyen de son choix dans un délai de deux mois : mail ou courrier, le devis signé incluant les présentes CGV paraphées et sans modification avec la mention « Bon pour accord ».
Pour toute commande de prestations d'une valeur supérieure à 300€ le client verse un acompte de 30% pour valider le début de la réalisation des prestations.
Pour toute commande d'une mission plus longue (plusieurs semaines ou mois), se référer à l'ordre de mission correspondant.

- **REALISATION ET DELAIS**

La réalisation des prestations débute dès réception du devis accepté par le client et selon les conditions préalablement définies par les deux parties. Les délais de réalisation n'étant donnés qu'à titre indicatif, leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou à des dommages et intérêts au profit du client. Tout dépassement de délais dû à des modifications demandées par le client en dehors de la prestation figurant sur le devis entraînera une nouvelle facturation.
Le client s'engage à mettre à la disposition de la société EL'ASSISTANCE tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation (partage de documents, dossiers informatiques ou disques). Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner un retard dans la date de réalisation ou une annulation de la commande.

- **ENGAGEMENT**

La société EL'ASSISTANCE représentée par Mme Elisabeth MOUCHOT s'engage à utiliser son Savoir-Faire et son Professionnalisme afin de procéder à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées, et de tout faire pour respecter les délais convenus avec le client lors de la validation de la commande.

- **CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les conditions de paiements sont immédiates, à réception de la facture.
Pour les missions plus longues (plusieurs semaines ou mois), les conditions de paiement sont de 30 jours fin de mois (voir l'ordre de mission correspondant).
Le règlement des prestations devra être effectué de préférence par virement bancaire, chèque ou espèces (modalités indiquées sur la facture).
Aucune retenue ne peut être pratiquée par le client en contrepartie de réclamation ou de désaccord.

- **RETARD OU NON-PAIEMENT**

L'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, ainsi que les frais contentieux et de procédure seront à la charge du client (article 700 du Code du Commerce).
Conformément aux conditions de L'article 121 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 et à la directive n° 2011/7/UE du 16 février 2011 concernant la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, des pénalités de retard sont dues en cas de paiement tardif. Le taux de ces pénalités correspond au taux directeur (3,5% en avril 2020) (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points. Cependant, les conditions contractuelles peuvent définir un taux inférieur, qui ne peut toutefois se situer en-deçà du taux correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal (3,11% au 2nd semestre 2020). Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.
Le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D. 441-5) fixe le montant d'une indemnité forfaitaire supplémentaire pour frais de recouvrement à 40 euros. Cette indemnité a pour objet de compenser les frais de recouvrement, et de permettre d'indemniser les coûts administratifs et internes liés au retard de paiement.
Les pénalités de retard et indemnités forfaitaires courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de services.
En cas de non-paiement ou retard de paiement injustifié à la date de la facture, la société EL'ASSISTANCE aura de plein droit le pouvoir de suspendre ou d'annuler la fourniture de prestations de services demandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de décider de diminuer ou annuler les éventuelles remises accordées au Client.

- **TRANSMISSION ET PROTECTION DES DONNEES**

Le Client s'engage à fournir à EL'ASSISTANCE représentée par Mme Elisabeth Mouchot tous les éléments nécessaires à la réalisation de la mission. Toute omission de la part du Client pourra entraîner une modification de la date de réalisation des prestations, voire une annulation de la commande.
Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.
Afin de faire valoir ses droits, le client prendre directement contact avec EL'ASSISTANCE par courrier ou par mail.
EL'ASSISTANCE s'engage à respecter la confidentialité tant des données transmises par le Client, que des travaux réalisés. Toutefois la responsabilité de EL'ASSISTANCE ne peut être engagée en cas de détournement des informations lors du transfert des données.

- **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

EL'ASSISTANCE est la seule propriétaire des droits d'auteure des réalisations. L'exploitation de ses réalisations fera l'objet d'un contrat de cession de droits d'auteure signé par les deux parties.
Toute vente de réalisations de EL'ASSISTANCE à la demande du Client, entraînera une révision du contrat de cession à la suite d'une proposition tarifaire.
Les devis et documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de EL'ASSISTANCE. Ils ne peuvent être communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite de EL'ASSISTANCE et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'est pas donné suite à sa proposition.
Des photographies de documents Marketing peuvent être prises et utilisées pour promouvoir EL'ASSISTANCE. A la signature du devis et à tout moment, le client a la faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

- **CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société EL'ASSISTANCE ne pourra être invoquée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure. Celle-ci s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible (art 1148 du Code Civil) comme catastrophes naturelles, mouvements sociaux, guerre ou malveillance.

- **JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution d'un contrat conclu avec la société EL'ASSISTANCE représentée par Madame Elisabeth Mouchot sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Toulouse.